



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/436
14 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 12 AVRIL 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, dans la nuit du 30 au 31 mars 1994, trois habitants iraqiens de la province d'Abi Al-Khassib (MM. Yusuf Abed Jaafar, Mushtak Yasser Abed et Samir Hamid Zuwayd) qui pêchaient dans la région d'Um-Al-Rassas, face au fleuve Karun, ont été interceptés par des embarcations iraniennes et conduits, ainsi que leur bateau, du côté iranien.

Monsieur le Secrétaire général,

En vous faisant part des détails de ce rapt, le Gouvernement de la République iraquienne tient à dénoncer vigoureusement cet acte d'agression et vous demande de prendre des mesures énergiques et d'intervenir pour qu'une enquête impartiale ait lieu, de condamner les auteurs de ce forfait et de faire pression sur le régime iranien pour qu'il s'abstienne à l'avenir de commettre pareilles violations, respecte la souveraineté de l'Iraq, préserve la sécurité de la population iraquienne et fasse le nécessaire pour que les personnes enlevées soient rapatriées et que de tels incidents, qui nuisent aux relations entre les deux pays, ne se reproduisent pas.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON
